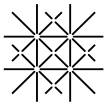


## Liste de conférences de Prof. Dr. iur. Kurt Pärli mars 2024

Pour une liste de toutes les présentations, veuillez [suivre le lien](#)

- 13 septembre 2024 *Les (très) bas salaires, Droit du travail : parlons argent, Réseau Marché du Travail, Insertion et Sécurité Sociale (MaTISS), Lausanne*
- 25 juin 2024 *La discrimination des travailleuses et travailleurs âgés : droit de l'Union européenne et droit Suisse, Colloque : La diversification du droit de la non-discrimination au travail en Europe, Université de Strasbourg, Strasbourg*
- 11 octobre 2023 *La jurisprudence concernant Uber et UberEats en Suisse, DRES – Droit, Religion, Entreprise et Société, Strasbourg.*
- 6 juin 2023 *Discrimination des travailleuses et travailleurs âgés: droit de l'UE et droit suisse, colloque du Pôle Berenstein: Seniors et droit social – défis actuels, Université de Genève, Genève.*
- 17 mai 2023 *Pratique judiciaire concernant Uber et UberEats en Suisse : aperçu et réflexion, Séminaire de la Faculté de Droit et de Science Politique, Aix-en-Provence.*
- 6 mai 2021 *Les effets de la digitalisation sur le partenariat social, Work in the Digital Era – Legal Challenges, XIII European Regional Congress of the International Society for Labour and Social Security Law, online, Lisbonne.*
- 14 novembre 2019 *L'égalité salariale en Suisse. Beaucoup a été fait, bien plus encore doit être fait!, Colloque international Egalité Professionnelle, Nouvelle Aquitaine, Bordeaux.*
- 10 mai 2019 *Les effets de la digitalisation sur le partenariat social, Colloque - L'oit et le droit social en suisse : 100 ans et après?, ILO\_OIT\_Genf.*
- 2 octobre 2015 *Publicisation du droit du travail: Tour d'horizon des développements récents, Convergences et divergences entre le droit de la fonction publique et le droit privé du travail?,*



Universität  
Basel

Juristische  
Fakultät



*Colloque «Convergence et divergences entre le droit de la  
fonction publique et le droit privé du travail? » Université de  
Neuchâtel, Neuchâtel*